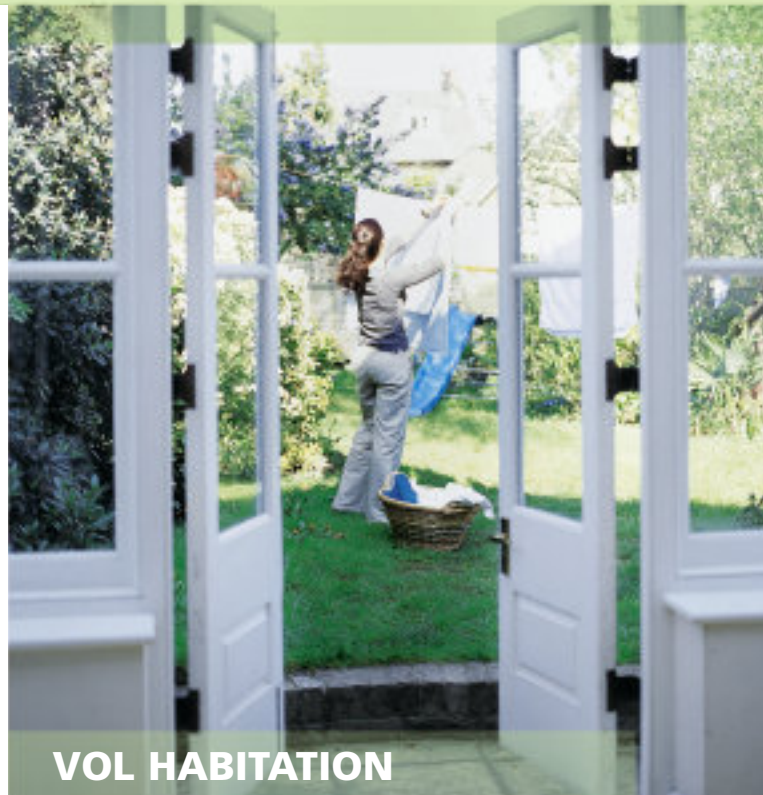


PRÉVENTION HABITATION

N'hésitez pas à demander  
à votre Conseiller Groupama  
d'autres Conseils Pratiques...



Document non contractuel - Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles - Entreprise régie par le Code des Assurances - Réf : 1001672 - 12Z003 - Graphic Plus D4903 - Crédit photos : Groupama / Digital Vision / Image Source / PhotoAlto



**VOL HABITATION**

Pour que le vol ne soit plus  
une fatalité.

# SOMMAIRE



## COMMENT PROTÉGER VOTRE HABITATION DES RISQUES DE VOL ?

Parce que chez Groupama nous savons que même une bonne indemnisation ne pourra jamais compenser totalement votre préjudice moral et affectif après un vol, nous souhaitons vous donner les moyens d'agir avant. Vous aider à identifier les situations propices aux cambriolages et à connaître les moyens de vous protéger efficacement, c'est l'objet de cette brochure.



### Personne n'est à l'abri d'un cambriolage

Les cambrioleurs aiment particulièrement . . . . p. 4

Bon à savoir . . . . . p. 5

### La prévention avant tout

En cas d'absence prolongée . . . . . p. 6

En cas d'absence momentanée . . . . . p. 7

En cas de perte de clés . . . . . p. 7

### La protection, une solution

La protection mécanique . . . . . p. 8

La surveillance électronique . . . . . p.11

En cas de cambriolage . . . . . p.14

Êtes-vous bien assurés ? . . . . . p.15

Parce que vous aspirez à vous sentir bien chez vous et en sécurité.

Parce que vous devez pouvoir quitter votre domicile sans crainte, que ce soit pour un court instant ou pour des vacances, Groupama vous conseille pour vous prémunir contre le vol.

# PERSONNE N'EST À L'ABRI D'UN CAMBRIOLAGE

Sur plus de 400 000 cambriolages commis chaque année, plus de la moitié ont lieu au domicile des particuliers, soit plus de 600 cambriolages par jour, d'appartements ou de maisons, ou encore un cambriolage toutes les 2 minutes environ. Même si le nombre de victimes est plus important dans les zones à forte concentration urbaine, les zones rurales ne sont pas épargnées et la **tendance à l'aggravation** y est plus marquée.

## ■ Les cambrioleurs aiment tout particulièrement

- Les pavillons ou maisons isolés : ces habitations sont souvent à l'abri du passage. Une tranquillité très appréciée...
- Les rez-de-chaussée, derniers étages, balcons, garages et même les lampadaires, qui offrent des facilités d'accès et des possibilités de repli.
- Le temps des vacances et plus surprenant le créneau horaire 14h - 16h : 8 vols sur 10 ont lieu le jour.
- Certaines régions et zones urbanisées : la forte concentration de la population et l'anonymat sont des aubaines...



## BON À SAVOIR...

- Les voleurs pénètrent souvent par la porte (39% des intrusions se font par la porte et 36% par la fenêtre). Jamais un cambrioleur chevronné ne tentera de l'ouvrir au-delà de 5 minutes !
- Ils aiment les serrures simples : elles leur facilitent l'accès. Alors, compliquez-leur la tâche pour les dissuader d'agir.



## Ce qui les intéresse...

- Les espèces.
- Les bijoux.
- Les matériels HIFI, appareils photo, caméscopes, ordinateurs...
- Les fourrures et cuirs.
- Les alcools.

N'aidez pas les voleurs par votre imprudence en mentionnant, par exemple, votre nom et adresse sur votre trousseau de clés ou en laissant apparente une échelle au fond du jardin.

Évitez également de conserver à la maison d'importantes sommes d'argent. Déposez bijoux et objets de valeur en lieu sûr (coffre de sécurité ou banque).

## ■ En cas d'absence prolongée

- Fermez toutes les issues (portes et volets) et activez le système d'alarme ou mettez en place les autres systèmes de protection si l'habitation en est équipée.
- Faites suivre votre courrier ou faites-le garder par un voisin qui se chargera en même temps d'ouvrir et de fermer les volets.
- Simulez une présence à l'intérieur de l'habitation à l'aide d'un programmateur de lumière ou d'un fond sonore, par exemple.
- Ne mentionnez pas votre absence sur votre répondeur téléphonique. Mieux : activez le transfert d'appel pour faire suivre vos communications.



## ■ En cas d'absence momentanée

- Fermez les portes à clé, les fenêtres et même pour une absence de courte durée, activez le système d'alarme.
- Ne cachez pas les clés à l'extérieur (paillason, boîte aux lettres, pot de fleurs...).
- Ne mettez pas de mot indiquant la durée de votre absence.

## ■ En cas de perte de clés :

- Faites changer vos serrures et n'indiquez ni nom ni adresse sur votre trousseau de clés.

## BON À SAVOIR...

Certains symboles de reconnaissance sont utilisés par les malfaiteurs. Ils sont placés sur l'encadrement de la porte, à droite, à hauteur d'homme.

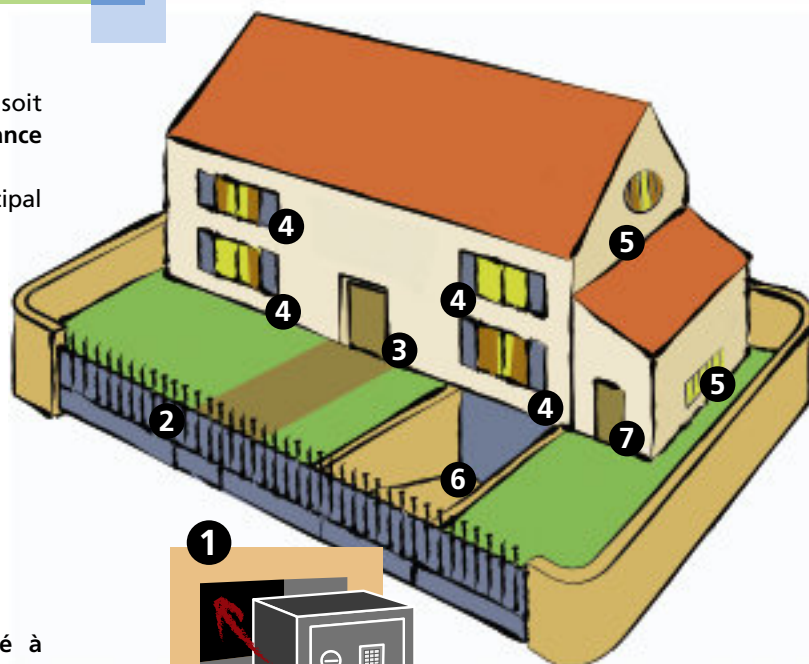
- Projet de vol ou autre
- Maison inoccupée
- Maison déjà visitée
- Femme seule
- Inutile d'insister
- Rien d'intéressant
- Très bonne maison
- Bon accueil si l'on parle de Dieu
- Chien dans la cour
- Commune pourvue de gendarmes actifs
- Commune à éviter (barrières)
- Représentant de l'autorité
- Demeure avec personne craintive

Il existe différents moyens de protection relevant soit de la **protection mécanique**, soit de la **surveillance électronique**.

La protection mécanique constitue le premier et principal niveau de protection.

La surveillance électronique peut être une solution complémentaire mais ne peut pas se substituer à une protection mécanique minimum.

C'est la combinaison de ces différents moyens qui permettra d'assurer la protection la plus fiable.



## ■ La protection mécanique

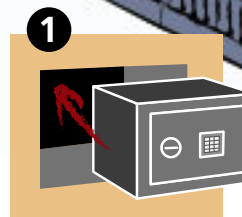
### En quoi ça consiste ?

C'est l'ensemble des obstacles physiques destiné à empêcher ou retarder une éventuelle effraction :

- les clôtures, grilles et murets extérieurs,
- les portes blindées, serrures de sûreté, verrous et renforts de porte,
- les volets et barreaux...

### Comment ça marche ?

Le schéma ci-contre décrit les principaux points sensibles d'une habitation individuelle et la protection mécanique à mettre en œuvre pour éviter les risques d'intrusion.



- 1 Bijoux et petits objets de valeur** : coffre de sécurité «A2P» encastré dans un mur ou correctement scellé.
- 2 Clôture (à barreaux, avec picots), mur extérieur, haie d'épineux.**
- 3 Porte d'entrée** :
  - renforts : porte pleine, blindage, paumelles et huisseries métalliques, systèmes anti-pince...
  - serrure multipoints «A2P» ou serrure 1 point + verrou «A2P».
- 4 Fenêtres** : volets en bois plein ou métalliques ou fenêtres «A2P».
- 5 Soupiraux, lucarnes accessibles** : barreaux profondément scellés, de 12 cm d'écartement maxi et d'un diamètre de 2 cm mini.
- 6 Porte de garage** : difficile à protéger efficacement → renforcer la porte de communication entre le garage et l'habitation.
- 7 Porte d'accès annexe** : si le local communique avec l'habitation, prévoir le renforcement de la porte d'accès extérieur ou de la porte de communication intérieure.

De la qualité de l'installation dépend l'efficacité de votre protection.



Le label «A2P» (Assurance - Prévention - Protection) est une marque de qualité garantissant la résistance des matériels.

## CONSEILS À SUIVRE...

- 2 intrusions sur 5 se font par la porte d'entrée : portez-y une attention particulière.
- Le mécanisme de fermeture de la porte est un élément important du dispositif de sécurité. Faites attention à la qualité de l'ensemble du bloc porte (vantaill, huisserie, pattes de scellement dans le mur, qualité du mur...).
- Choisissez une entreprise dont la compétence est reconnue. Interrogez les fabricants pour connaître la liste de leurs installateurs ou faites jouer le « bouche à oreille ».
- Choisissez un matériel certifié A2P (liste disponible sur 3617 A2P\* ou sur [www.cnpp.com](http://www.cnpp.com)). Ce label garantit la sélection de matériels répondant à des critères précis de qualité.

*\*(0,019 € TTC la connexion puis 0,338 € TTC/min au 10.10.2003)*



## ■ La surveillance électronique

### En quoi ça consiste ?

Différentes possibilités sont offertes :

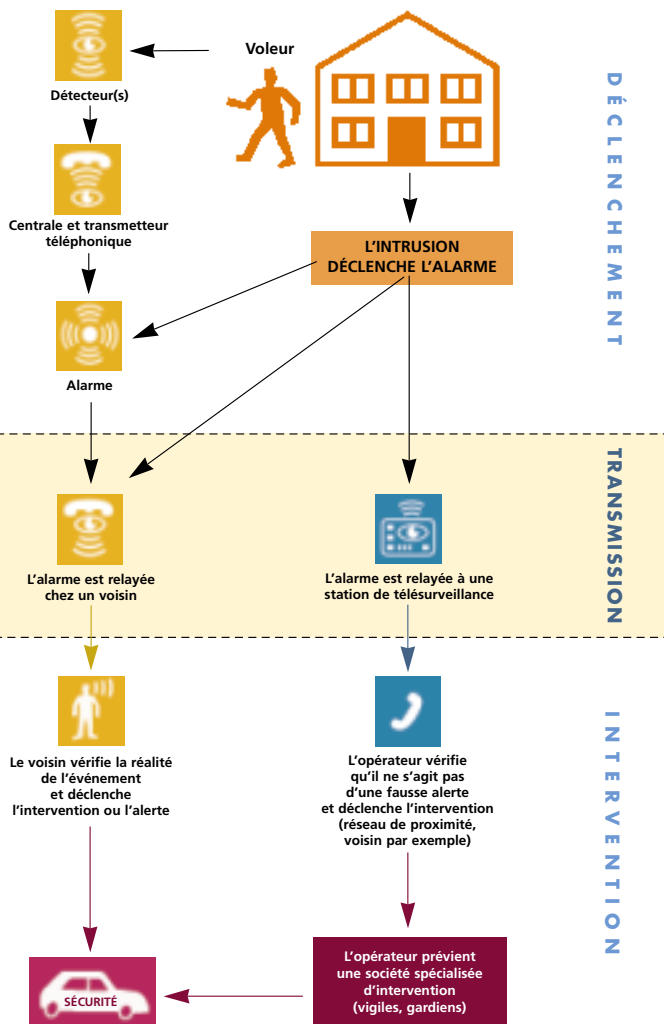
- une simple installation de détection intrusion (système de base),
- un service de télésurveillance à distance,
- un service de télésécurité qui comprend en plus le déplacement d'un personnel spécialisé sur les lieux en cas d'alarme.

### Comment ça marche ?

Une installation de surveillance électronique permet de détecter une intrusion et de déclencher l'alerte. Son rôle n'est donc pas d'empêcher l'intrusion mais de **signaler** l'entrée d'un intrus à l'intérieur de l'habitation.

Elle complètera notamment la protection mécanique lorsqu'elle est insuffisante ou inadaptée (grandes baies vitrées, vérandas, nombre d'accès importants...).

## FONCTIONNEMENT D'UN SYSTÈME DE SURVEILLANCE ÉLECTRONIQUE



Le déclenchement de l'alarme doit être impérativement suivi d'une intervention rapide sur les lieux.

■ Alarme (système de base) ■ Télésurveillance ■ Télésécurité

## CONSEILS À SUIVRE...

La sonnerie d'une alarme ferait fuir près de 95% des intrus : un argument majeur pour s'équiper.

- Choisissez un matériel certifié NFA2P (pour les matériels filiaires) ou agréé « assurance » (pour les matériels radios) ;
- Privilégiez une installation réalisée par un professionnel et adaptée aux caractéristiques de votre habitation ;
- Pour obtenir la liste des matériels ou entreprises respectant les règles d'installation, tapez 3617 A2P ou [www.cnpp.com](http://www.cnpp.com) ;
- Exigez un service adapté à vos besoins : si vous choisissez un service de télésécurité, optez pour un contrat global incluant l'ensemble des prestations ;
- Faites le choix d'un matériel équipé d'un dispositif de transmission d'alarme à distance (chez un proche ou chez un professionnel).



Contactez votre agence Groupama qui vous mettra en relation, si vous le souhaitez, avec un spécialiste Activeille.

Il sera à même de vous conseiller le système de surveillance électronique Activeille adapté à votre habitation.

### Si malgré ces conseils vous êtes cambriolés :

- recueillez les témoignages éventuels ;
- avisez les autorités et déposez plainte ;
- adressez une déclaration à votre assureur par lettre recommandée, dans les 2 jours ouvrés qui suivent la découverte du cambriolage, en joignant l'avis de déclaration de vol de la police ;
- envoyez à votre assureur un état estimatif et éventuellement des photos des objets dérobés ;
- prenez toutes les dispositions pour éviter d'être cambriolé une seconde fois : pose d'une nouvelle serrure, même si les anciennes n'ont pas été forcées.



### ÊTES-VOUS BIEN ASSURÉS ?

Contre le risque vol habitation, Groupama propose des offres souples et adaptables qui répondent à des attentes classiques comme à des besoins plus spécifiques.

Dans les contrats multirisques habitation, la garantie vol est acquise dès la formule de base avec notamment le remboursement des serrures des portes principales en cas de vol ou de perte des clés. Vous pouvez aussi choisir d'optimiser la protection de vos biens en souscrivant la garantie «objets de valeur» ou en optant pour une indemnisation «rééquipement à neuf».



**De la formule la plus simple à la plus complète, en passant par la mise à disposition d'un service de télésecrétariat Activeille, Groupama vous apporte une panoplie d'offres personnalisables.**